

Question orale de Caroline Cassart, Députée,
à Willy Borsus, Vice-Président et Ministre de l'Economie,
du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation,
du Numérique, de l'Aménagement du territoire,
de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences,
concernant
Impact du coût de l'électricité pour les entreprises

Monsieur le Ministre,

Vous le savez aussi bien que moi, le coût de l'électricité met à mal la santé financière de nos entreprises wallonnes.

Je tiens toutefois à vous faire part d'un cas concret d'un citoyen qui m'a interpellée sur le sujet. Gestionnaire de moulins, il m'a fait part de l'augmentation fulgurante du prix de l'électricité depuis le mois de mars où il est passé de 5973€ à 16716€ pour le mois de juillet, soit une augmentation de près de 300% en 5 mois, ce qui met évidemment à mal son activité.

Il constatait également qu'en utilisant l'électricité produite par l'ensemble des moyens de production livrant le réseau belge (nucléaire, éolien, solaire, hydraulique, biomasse...), il paie l'électricité deux fois plus chère que si elle était produite par un groupe électrogène alimenté par le mazout au prix du jour.

Cette situation est un non-sens, car elle met à mal notre économie et pousse les citoyens à réfléchir à des façons de s'alimenter en énergie à l'encontre de tous les principes écologiques actuels.

Monsieur le Ministre, je n'ai qu'une seule question : que pouvez-vous faire pour aider nos entreprises à survivre à cette inflation du coût de l'énergie ? Cette problématique touchant à vos compétences et à celles du Ministre Henry : avez-vous eu des contacts avec votre homologue sur la recherche d'une éventuelle solution en la matière ?

Je vous remercie.

La réponse du Ministre Borsus :

Merci pour vos questions concernant cette situation extrêmement difficile et problématique, à laquelle nos indépendants, PMR et un certain nombre de nos concitoyens sont aujourd'hui confrontés. Je ne vais pas évoquer l'ensemble du dossier dans sa dimension fédérale, vous en êtes informés. Je rappelle, comme nous l'avons évoqué tout à l'heure que des échéances importantes sont devant nous au niveau européen. En ce qui concerne les ministres de l'Énergie, la réunion du 30 d'une part et d'autre part la réunion des chefs d'États et de gouvernement qui a lieu au tout début du mois d'octobre. Il est évident que cette double échéance et par ailleurs les travaux de la commission doivent aboutir à ce qu'il puisse y avoir la formalisation de décisions tout début octobre, permettant à la fois de donner un signe fort au marché en ce qui concerne l'organisation européenne et d'adapter des dispositions de structuration du prix au niveau européen. Il s'agirait de mobiliser des commandes groupées par exemple, ou bien encore d'autres dispositions de découplage du prix de l'électricité et du gaz, un plafonnement du prix et d'autres éléments que vous avez eu l'occasion d'étudier à la faveur de la relation des travaux récemment menés à cet égard.

Au niveau européen également, la question de la captation des profits excédentaires et des modalités pour éventuellement ristourner vers les États et/ou Régions ce qui serait structuré au niveau européen comme mécanisme destiné à capter les surprofits. Si ce n'est pas au niveau de l'Europe, quel est le cadre qui permet aux États de mener à bien cette opération, avec la possibilité d'alimenter budgétairement les moyens qui seront nécessaires pour prendre en charge au moins une partie des besoins des secteurs, des citoyens ou d'autres interlocuteurs encore ?

En ce qui me concerne spécifiquement, indépendamment des communications que mes collègues ont eu l'occasion de vous faire, la *task force* « Énergie éco » a été constituée, avec nos trois outils financiers ainsi que du SPW EER et mon cabinet, de manière à pouvoir répondre et adapter les réponses aux besoins des entreprises.

Je rappelle que le 1890 a été identifié comme le numéro unique de contact aussi pour les dossiers Énergie. J'ai un rapport complet également nourri par les analyses des régulateurs belges de l'énergie concernant l'impact pour les électro-intensifs, l'impact comparé avec les pays voisins, l'impact pour les entreprises non électro-intensives et l'impact concernant la facture du gaz.

Ces éléments vont tendanciellement évidemment dans les sens des constats que vous m'avez partagés, je n'y reviens donc pas.

Le deuxième volet concerne l'accélération des procédures puisque j'ai demandé à mes équipes et administrations de réserver le bénéfice de l'urgence au traitement des dossiers concernant les volets d'installation énergétique de toute nature.

Nous sommes entrain de voir comment nous pourrions supprimer des éléments de permis par exemple pour certaines installations photovoltaïques de manière à fluidifier davantage le dispositif d'autorisation, même si nous savons que nous

faisons face à une tension assez forte en termes de disponibilité des matériaux, de disponibilité des sociétés et de la main-d'œuvre pour certains équipements ou installations.

Le troisième volet a été évoqué par plusieurs d'entre vous, il concerne nos dispositifs existants qui sont essentiellement de trois ordres en matière économique :

- Le dispositif Easy'Green pour les plus petites entreprises ;
- Le dispositif WalEnergie pour les plus grandes ;
- L'aide à investissement pour l'utilisation durable de l'énergie que l'on appelle « UDE ». Il s'agit d'une prime à l'investissement qui consiste en un pourcentage du montant des investissements ainsi qu'un mécanisme d'aide fiscale.

Nous sommes en train de revisiter et de réexaminer les trois dispositifs de manière à les rendre plus attractifs ou plus fluides par rapport aux besoins des entreprises. De manière à pouvoir aussi, notamment en ce qui concerne les aides à l'utilisation durable de l'énergie, soutenir les investissements en termes de réduction de la consommation d'énergie, de basculement en ce qui concerne les *process* industriels ou d'utilisation de sources d'énergie renouvelable, ou par ailleurs le développement d'installations par exemple de cogénération à haut rendement et d'autres de cette nature. Le troisième volet concerne quant à lui l'adaptation des dispositifs d'aide existants.

Le quatrième volet concerne l'aide directe aux entreprises. Le cadre européen adopté au mois de mars dernier permet aux États membres d'intervenir dans le contexte de trois types d'aides différentes. En ce qui nous concerne dans notre État fédéral, ce pouvoir revient aux Régions.

Je n'entre pas dans le détail, mais ces aides sont les suivantes :

- Un montant d'aide limité, pas nécessairement lié à la hausse des prix de l'énergie, mais lié à d'autres hausses de coût, de fournitures, de matériel ;
- Un soutien de trésorerie sous la forme de garantie publique et de prêt bonifié destiné aux entreprises concernées par l'impact énergétique ou l'impact de l'envol des prix des fournitures énergétiques ;
- Une aide destinée à indemniser les entreprises et les indépendants, en raison des prix élevés de l'énergie. C'est ce dispositif qui est le plus ciblé et qui me semble correspondre le mieux à la situation que nos entreprises rencontrent. C'est d'ailleurs ce cadre d'aide d'état que tant la France et l'Allemagne ont activé avec des montants différents en ce qui concerne la France.

À l'échelle de la France, il s'agit d'un montant total de 5 milliards d'euros qui a été affecté par l'État à l'aide à ses entreprises au titre de l'application de ce cadre exceptionnel d'aide d'état fixé par l'Europe.

Si je cite la France, il faut savoir que l'Allemagne a également agi de la sorte. C'est parce que pour certaines des activités, non seulement celles-ci sont sous forte pression

à cause du coût de l'énergie, de l'évolution des coûts des matières, de l'inflation, mais aussi, car elles se trouvent en concurrence avec les entreprises des états voisins qui sont aidées, elles, en fonction de ce mécanisme.

Comme vous l'avez lu dans la presse ou dans la presse spécialisée, la Flandre et Bruxelles réfléchissent à des mécanismes de soutien à nos acteurs privés.

La question budgétaire doit évidemment être tranchée au niveau du Gouvernement.

Nous avons étudié, mais pas tranché, l'identification de montants qui relèvent du Plan de relance et qui sont destinés à des projets dont on doit considérer aujourd'hui que, compte tenu de l'urgence d'aider notre tissu socioéconomique et aussi le risque important de perte d'emplois, d'appauvrissement de notre économie que représente la crise de l'énergie, projet considéré comme moins prioritaire eu égard à cette situation, ou projet qui, eu égard à des causes diverses, notamment externes, accusent en retard en ce qui concerne leur mise en œuvre dans le calendrier, dans la temporalité prévue.

Dans ce contexte, il convient alors d'identifier les moyens par année, puisque l'aide dont il est question est une aide qui doit pouvoir être rapidement activée à destination de ces secteurs ciblés, et de façon proportionnée par rapport aux pertes et à l'ampleur des coûts supplémentaires affectés. Nous avons rédigé un modèle qui est soumis au Gouvernement et qui doit faire l'objet très naturellement d'un examen, puis des arbitrages et décisions nécessaires en la matière.

Dernier volet, les autres dispositions concernent alors des points liés à l'assouplissement, ce qui concerne le remboursement de certaines aides, l'extension dans le temps des périodes d'investissement eu égard aux programmes d'investissement rentrés par des entreprises, l'adaptation du cadre réglementaire, eu égard à la situation que l'on rencontre, à l'instar de ce que nous avons fait en ce qui concerne, et dans le contexte de la crise covid et/ou de la crise inondations.

Ce débat relève du ministre de l'Énergie, mais indépendamment de tout cela, se pose tout le débat concernant la sécurisation, la pérennisation de nos sources d'approvisionnement énergétique. Indépendamment de la réponse immédiate et des différents éléments que je viens de détailler, il convient, comme nous l'avons souligné lors d'un débat antérieurement à cette commission, de garder à l'esprit, mais aussi dans nos décisions, nos engagements concernant à la fois le moyen terme et le long terme en matière de transition énergétique, d'objectifs de diminution de notre empreinte carbone ou notamment de transition environnementale. Ceci à la fois traduit la difficulté de l'exercice et, en même temps, il y a une urgence, une immédiateté qui est totalement légitime, qui est attendue de nous des secteurs et que je soutiens sans réserve ; d'autre part, l'élément de trajectoires dans nos ambitions à conserver, puisque le fait d'être totalement mobilisé pour aider aujourd'hui ne doit pas évidemment éluder notre responsabilité quant au futur.